

Résultats et références technico-économiques SYSTEME PORC SPECIALISÉ NAISSEUR-ENGRAISSEUR GUADELOUPE ET MARTINIQUE Conjoncture 2018-2019

CONTEXTES DE FILIÈRE

En Guadeloupe comme en Martinique, la filière porcine a connu un développement significatif depuis 15 ans, pour atteindre une production de 1341 et 1232 tonnes-équivalent-carcasses de viande en 2019. On constate néanmoins un ralentissement en 2019 notamment en Guadeloupe.

La part commercialisée en filière organisée est en progression en Martinique depuis 2016 avec une stabilisation autour des 87-88% depuis 3 ans (88% en 2019). Pour la Guadeloupe, les volumes issus des organisations de producteurs sont stables autour de 92 % de 2015 à 2019 avec toutefois une baisse de 3 points en 2019.



Production annuelle (en t)	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Guadeloupe	1 206	1 292	1 361	1 245	1 199	1 409	1 522	1 500	1 341
Martinique	1 058	1 128	1 234	1 187	1 080	1 122	1 214	1 240	1 232

Sources : IGUAVIE & AMIV



Le taux de couverture en 2019 de la consommation par la production locale (hors viande salée, saumurée, fumée) n'est cependant que de 32.7% en Guadeloupe et de 29 % en Martinique. Le marché est essentiellement occupé par la viande congelée importée représentant plus de 63% de la viande de porc consommée.

En viande fraîche, le taux de couverture atteint toutefois plus de 93% dans les 2 territoires, même si la Guadeloupe a connu à partir de 2016 une hausse des importations de viande fraîche, dont les volumes restent cependant limités et stables.

Les filières porcines en 2019	Guadeloupe	Martinique
Production (abattage contrôlé, en tonnes)	1 341	1 232
en filière organisée	89%	87%
Importations totales hors viande salée, saumurée, fumée (en tonnes)	2 754	2 954
dont viande fraîche, réfrigérée	76	90
dont viande congelée	2 679	2 864
Taux de couverture (hors viande salée, saumurée, fumée)	32,7%	29%
Taux de couverture en viande fraîche	94,6%	93%

Sources : IGUAVIE & AMIV

En 2019, pour la Guadeloupe, les importations de viande salée, saumurée, fumée représentent 1 573 tonnes.

En Guadeloupe, les importations de viande congelée ont baissé de 110 tonnes entre 2018 et 2019, mais après une forte augmentation en 2018 (+207 tonnes/2017). Celles des viandes préparées y tiennent une place importante, avec plus de 36,4 % des volumes importés. En Martinique, les importations sont également en baisse en 2019, avec 2 864 contre 3 065 tonnes en 2018 (soit une diminution de 6,5 %), un niveau proche de celui de 2017. En moyenne sur 4 ans, les importations annuelles de viande de porc congelée ont été de 2 640 tonnes en Guadeloupe et de 2 960 tonnes la Martinique, soit respectivement 63 % et 69,4 % de la viande de porc consommée (hors viande salée, saumurée, fumée) dans chacun de ces territoires.

Importations de viande de porc (en tonnes)	Guadeloupe				Martinique			
	2016	2017	2018	2019	2016	2017	2018	2019
Viandes fraîches	83	156	81	76	107	95	122	90
Viandes congelées	2 626	2 472	2 789	2 679	2 920	2 997	3 065	2 864
Viandes salées, saumurées, fumées	1 583	1 621	1 708	1 573	-	-	-	-
Total	4 592	4 249	4 578	4 328	3 027	3 092	3 187	2 954

Sources : IGUAVIE & AMIV



En 2018, les difficultés de commercialisation en Guadeloupe ont entraîné des reports d'enlèvement et par la même un alourdissement des carcasses. Le marché des truies de réformes est restreint et les éleveurs peinent toujours à vendre leurs animaux notamment via leur coopérative.

En 2019, la production est en net recul du fait de soucis de reproduction depuis le deuxième semestre 2018 (âge des reproducteurs notamment). Une organisation de producteur affiche ainsi une diminution de près de 100 tonnes des volumes abattus, soit environ 1 250 porcs charcutiers. Toutefois certains éleveurs ayant renouvelés une partie de leur cheptel, ce rajeunissement devrait permettre une relance de la production en 2020/2021.

LES RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ÉLEVAGE

Avec le soutien financier du POSEI France, les instituts techniques nationaux IDELE, IFIP et ITAVI coordonnent un programme d'élaboration de références technico-économiques, basée sur le suivi dans la durée d'un réseau de plus de 160 exploitations, illustratives de différents types de systèmes de production des filières de ruminants et monogastriques dans les départements d'Outremer.

Aux Antilles, ces Réseaux de Références en Elevage sont mis en œuvre sous l'égide des Chambres d'agriculture de Guadeloupe et de Martinique, et l'interprofession IGUAVIE en Guadeloupe.

Le Réseau de Références en élevage de porcs repose sur le suivi technico-économique d'une quinzaine d'exploitations, réalisé par les techniciens des organisations de producteurs Cooporg et Karukera Porc en Guadeloupe, Coopmar et Madivial en Martinique.



LE SYSTÈME PORC SPÉCIALISÉ NAISSEUR-ENGRAISSEUR

Ce document présente les références technico-économiques des élevages de type naisseur-engraisseur spécialisé en production organisée, d'une taille de 35 à 90 truies présentes en Guadeloupe et de 20 à 50 truies présentes en Martinique.

La taille retenue est celle qui est la plus courante lors des installations de nouveaux producteurs : une conduite en 7 bandes de 5 truies, soit 35 truies programme, ce qui équivaut à 40 truies présentes.

Ce système de 40 truies présentes nécessite une quantité de main d'œuvre familiale de l'ordre de 0,8 Unités de Main d'œuvre (UMO). Un autre atelier (autre élevage, cultures) est souvent présent dans les exploitations, et leur main d'œuvre peut alors s'élever à plusieurs UMO. Aucune combinaison entre productions végétales et animales ne semble toutefois être privilégiée en Guadeloupe comme en Martinique, raison pour laquelle le contour du système-type a été limité à l'atelier porc.



	Guadeloupe	Martinique
Localisation	Ouest de Grande-Terre Est de Basse-Terre	Tout le territoire
Domaine de validité	Nombre de truies présentes: de 35 à 90	Nombre de truies présentes: de 20 à 50
Orientation de l'élevage	Naisseur-Engraisseur	
Statut juridique	Individuel ou sociétaire	
Main d'œuvre familiale	0,8 UMO	
Main d'œuvre salariée	Aucune	
Surface totale (ha)	0,5	
Truies présentes	40	
Nombre de verrats présents	4	
Bâtiment	1000 m ² Investissement à neuf, correspondant à la situation d'un élevage en phase d'installation	
Nombre de bandes de truies	7	
Age des porcelets au sevrage (sem.)	4	
Mode de renouvellement	Achat à 100 %	
Fournisseur reproducteurs	OP	
Type génétique des truies	LW x LR	
Type génétiques des verrats	Piétrain x LW	
Type d'insémination	Monte naturelle	
Nombre d'interventions/chaleur	2 à 3	
Approvisionnement en aliment	Achat à 100 %	
Type d'aliment	Aliment complet	
Fournisseur	GMA	MNA

LES INDICATEURS TECHNIQUES

Pour chaque type de système de production en suivi, les Réseaux de Références se donnent l'objectif de décrire et de simuler deux niveaux de fonctionnement : l'Exploitation Standard et le Cas-Type Objectif.

L'Exploitation Standard (ES) représente le fonctionnement d'une exploitation typique et illustrative de celles communément observées, avec des performances techniques et des résultats économiques dans la moyenne des exploitations.

Le Cas-Type Objectif (CTO) avec un meilleur niveau de fonctionnement et d'efficacité, formalise des références d'objectifs de niveau accessible dans le contexte local. Les niveaux atteints correspondent plutôt au tiers supérieur des exploitations du système de production.

Les différences de résultat entre ES et CTO mettent en évidence **les marges de progrès possibles** dans chaque territoire et leur impact sur les résultats économiques d'exploitation.

Les résultats techniques de ces deux niveaux de fonctionnement sont issus de l'analyse des suivis réalisés dans la durée auprès des exploitations (12 fermes en Guadeloupe et 6 fermes en Martinique), complétés par des données économiques de conjoncture fournies par les partenaires (prix, niveaux d'aides).



	Guadeloupe		Martinique	
	Cas-Type Objectif	Exploitation standard	Cas-Type Objectif	Exploitation standard
Productivité				
Nombre de truies présentes	40	40	40	40
Nombre de truies en production	37,6	36,9	38,0	37,3
Nombre de porcelets sevrés/truie productive/an	22,6	20,1	21,6	19,2
Résultats par portée				
Nombre de porcelets nés vivants/portée	11,5	11,1	11,5	11,0
Taux de pertes sur nés vivants (%)	14	18	16	20
Nombre de porcelets sevrés/portée	9,9	9,1	9,7	8,8
Rythme de reproduction				
Nombre de portées sevrées/truie productive/an	2,27	2,22	2,23	2,18
Age au sevrage (jours)	28	28	28	28
Intervalle sevrage-saillie-fécondante ISSF (jours)	18,6	22,3	21,3	25,0
Taux de renouvellement (%)	46	40	45	35
Age à la 1ère mise bas (jours)	388	388	418	427
Résultats de production				
Indice de consommation global	3,3	3,7	3,74	4,22
Poids d'entrée en post-sevrage (kg)	7,5	7,5	7,5	7,5
Poids de sortie d'engraissement (kg)	105,5	96,5	106,4	101,5
Indice de consommation technique sevrage-vente	2,88	3,10	3,27	3,49
GMQ sevrage-vente (g/j)	634	586	581	546
Taux de pertes et saisies sevrage-vente (%)	10,9	16,0	15,5	23,0
Nombre de porcs produits/truie présente/an	17,9	14,7	16,5	13,0
Nombre de kg vifs produits/truie présente/an	1 890	1 422	1 754	1 318
Production annuelle (porcs charcutiers)	716	588	660	520
Production annuelle (kgc)	57 804	43 496	53 677	40 366

Source: IFIP-Réseau de Références Elevage

Les différences de productivité numérique s'expliquent en partie par des investissements plus importants en Guadeloupe, notamment au niveau de l'aménagement des maternités et en caillebotis total, permettant d'améliorer les conditions de travail et de faciliter la gestion de la santé animale. Les performances dépendent également de l'attention portée aux soins aux porcelets.

Il faut noter que **la conduite en bandes n'est que rarement stricte dans les élevages antillais**. Pourtant,

- Elle permet dans la plupart des cas d'augmenter la productivité, de mieux contrôler la reproduction et gérer les retours en chaleur
- Elle permet une meilleure gestion sanitaire en post-sevrage et engraissement et de contrôler l'âge de départ des porcs
- Elle n'empêche pas de répondre à la saisonnalité de la demande, dans la mesure où il est possible de moduler le nombre de truies par bande au cours de l'année





Par ailleurs, la gestion des réformes a un impact sur les résultats de productivité. Le marché des réformes est restreint et les éleveurs peinent à vendre leurs truies. Faut de débouchés réguliers, ils sont conduits à remettre à la reproduction des truies en fin de carrière et donc peu productives.



De grandes disparités de performances en engraissement existent et se matérialisent par des écarts de vitesse de croissance, mortalité et indices de consommation.

Les facteurs jouant sur ces performances sont la densité des animaux dans les bâtiments, la conduite alimentaire (quantité et qualité des aliments distribués, respect des transitions alimentaires) et la gestion sanitaire.

Il faut noter que l'année 2018 (comme en 2015 et 2016), notamment en Guadeloupe, a été marquée par des retards de sortie des porcs charcutiers, en raison des problèmes de méventes. En conséquence des ventes hors du circuit des coopératives subsistent et sont difficiles à tracer.

LES INDICATEURS ÉCONOMIQUES

Conjoncture 2018	Guadeloupe	Martinique
Prix d'achat		
Cochettes (/tête)	485 €	491 €
Jeunes verrats (/tête)	1 100 €	1 100 €
Prix de vente		
Porc charcutier (/kg carcasse)	2,83 €	3,37 €
Truies réformées (/kg carcasse)	1,90 €	2,04 €
Verrats réformés (/kg de carcasse)	1,90 €	2,30 €

Source: Réseau de Références Elevage - IFIP

Le prix de vente des porcs charcutiers est établi pour une carcasse froide. Il correspond à la somme perçue par l'éleveur par kg de carcasse produit au départ de l'élevage. Les frais de commercialisation sont soustraits.

Les ventes de réformes sont, conformément aux conventions de gestion technico-économique, comptabilisées comme charges de renouvellement (charges négatives).



Prix des aliments consommés (€/T)	Guadeloupe		Martinique	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
Conjoncture 2018				
Prix moyen tous aliments consommés	405 €	410 €	422 €	428 €
Aliments reproducteurs	353 €	353 €	391 €	391 €
Aliments porcelets	496 €	506 €	508 €	523 €
Aliments engraissement	395 €	395 €	381 €	381 €

Source: Réseau de Références Elevage - IFIP

Les prix d'aliment correspondent aux factures fournies par les éleveurs et/ou les groupements. Les frais de transport jusqu'à l'élevage sont inclus.

La différence de prix de l'aliment porcelets entre Exploitation Standard et Cas-Type Objectif s'explique par le fait que l'aliment premier âge (dont médicamenteux) représente 14% de l'aliment consommé par les porcelets dans l'ES et seulement 12% dans le CTO.

Une meilleure gestion sanitaire au sevrage et une croissance supérieure en post-sevrage permettent de limiter le recours à l'aliment médicamenteux.



Charges opérationnelles	Guadeloupe		Martinique	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
Conjoncture 2018				
TOTAL	115 751 €	97 263 €	126 800 €	107 337 €
dont alimentation	103 560 €	88 226 €	114 373 €	98 357 €
dont renouvellement	2 482 €	3 140 €	2 719 €	3 007 €
dont santé animale	6 708 €	2 898 €	6 708 €	2 973 €

Source: Réseau de Références Elevage - IFIP

Les dépenses de santé sont significativement différentes dans les 2 niveaux de fonctionnement. Les moindres performances d'élevage obtenues en Exploitation Standard sont en partie dues au respect moins strict de la prophylaxie. **Fréquemment, des producteurs tentent de faire des économies sur les dépenses de santé préventives, mais les conséquences se ressentent ensuite sur les performances de production.**





Charges de structure diverses	Guadeloupe	Martinique
(€/truite/an)	12 952 €	12 322 €
dont déplacements	2 432 €	2 432 €
dont assurances	2 200 €	2 200 €
dont frais de gestion	2 080 €	2 080 €
dont autres charges	1 381 €	1 381 €
dont électricité	1 358 €	728 €
dont entretien réparation	1 341 €	1 341 €
dont autres	2 159 €	2 159 €

Source: Réseau de Références Elevage - IFIP

Les charges de structure diverses sont les plus difficiles à estimer, car leur niveau peut être très variable entre exploitations, et dépend aussi de la clé de répartition adoptée par les centres de comptabilité. Afin de donner plus de robustesse, la plupart des postes de charges de structure sont évalués sur l'échantillon composé à la fois des élevages de Guadeloupe et Martinique. Leur montant est identique pour l'Exploitation Standard et le Cas-Type Objectif. Ce n'est toutefois par le poste de charges le plus important



Bâtiments et amortissements	Guadeloupe		Martinique	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
Coût total (bâtiment + équipements + annexes)	385 000 €	385 000 €	420 000 €	420 000 €
Subventions	288 750 €	288 750 €	315 000 €	315 000 €
Taux de subvention	75% *			
Amortissements comptables après subventions	8 617 €	8 617 €	9 400 €	9 400 €
Frais financiers après subventions (CT+LMT)	1 373 €	1 373 €	1 497 €	1 497 €
Annuités après subventions	9 989 €	9 989 €	10 897 €	10 897 €
Taux et durée de l'emprunt bâtiments, matériel et équipements	Gros œuvre 2.5% sur 15 ans Matériel et équipements 2.5% sur 7 ans			

Source: Réseau de Références Elevage – IFIP

* Guadeloupe : 75% si membre OP et surface < 20 ha - Plafond des aides = 430 k€.

* Martinique : 75% si membre OP - Plafond des aides non précisé

L'investissement à neuf et subventionné à 75%. Le coût d'entretien est pris en compte. Dans l'ES comme dans le CTO, la totalité des investissements sont financés par l'emprunt et subventions sur la même durée. Ce qui correspond à une installation sans apport. Les annuités sont donc égales à la somme des amortissements et frais financiers.

LE COMPTE D'EXPLOITATION

Conjoncture 2018	Guadeloupe		Martinique	
	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard	Cas-Type Objectif	Exploitation Standard
Produits	176 408 €	132 719 €	198 319 €	149 039 €
dont Ventes porcs charcutiers	163 683 €	123 145 €	180 893 €	135 943 €
dont Aides	12 724 €	9 573 €	17 426 €	13 096 €
Charges opérationnelles	115 751 €	97 263 €	126 800 €	107 337 €
Charges de structure	12 952 €	12 952 €	12 322 €	12 322 €
Marge Brute	60 657 €	35 455 €	71 519 €	41 702 €
EBE	47 705 €	22 504 €	59 197 €	29 380 €
Annuités + frais financiers CT	11 023 €	10 891 €	12 020 €	11 888 €
Revenu disponible	36 682 €	11 613 €	47 177 €	17 492 €
Revenu disponible/UMO	45 853 €	14 516 €	58 972 €	21 865 €

Source: Réseau de Références Elevage - IFIP

Dans chaque territoire, les écarts de compte d'exploitation entre Exploitation Standard et Cas-Type Objectif sont très significatifs et montrent la forte sensibilité des résultats économiques au niveau de performances techniques.

En particulier, **la productivité numérique et les indices de consommation restent les variables déterminantes et principales marges de progrès dans le contexte antillais.**

Écarts de performances techniques et de revenus entre CTO et ES	Guadeloupe	Martinique
Productivité numérique (porcs/truie présente/an)	+3,2	+3,5
Poids vif moyen des porcs sortis (kg/tête)	+9	+4,9
Indice de consommation global	-0,40	-0,48
Revenu disponible/UMO	+ 31 337 €	+ 37 107 €

Source: Réseau de Références Elevage - IFIP





LES AIDES POSEI

En Guadeloupe, jusqu'en 2015, le calcul des aides était fonction des critères de performances techniques, des achats et ventes d'animaux. Les éleveurs pouvaient prétendre et cumuler plusieurs aides : incitation à l'organisation, productivité numérique, productivité pondérale, achat de reproducteurs locaux, importation de reproducteurs, transport pré-abattage.

A la Martinique, le calcul d'aides était basé sur une rémunération en euros par tonne tenant compte de la classification des carcasses et de la productivité numérique. Il y était également possible pour l'éleveur de cumuler plusieurs aides : achat de reproducteurs locaux, importation de reproducteurs.

Depuis 2016 en Guadeloupe et 2017 à la Martinique, le calcul d'aides se simplifie (aide au kg) et devient une aide unique « adaptation de la production organisée aux besoins du marché ». Un montant forfaitaire est attribué par kg carcasse à chaque coopérative reconnue par les interprofessions de Guadeloupe et Martinique.



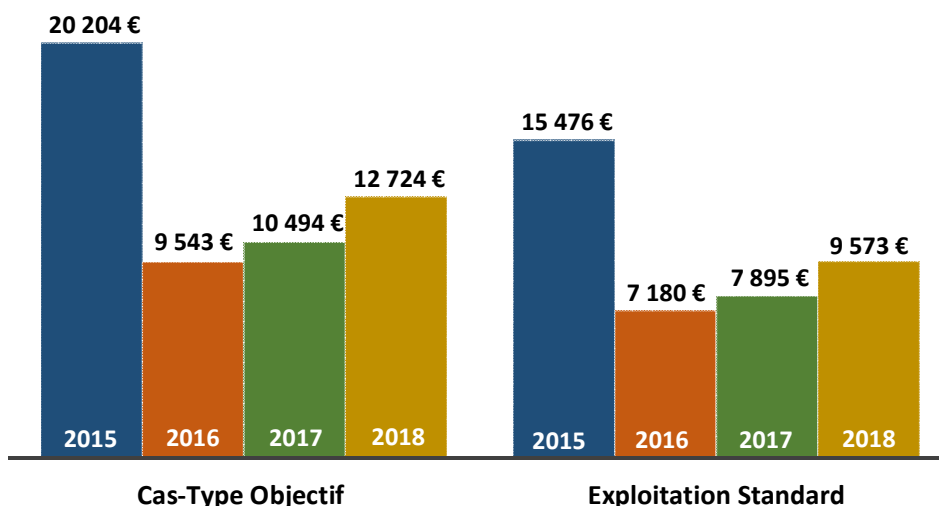
En Guadeloupe, ce montant était au maximum de 0,58 €/kg carcasse en 2018 et 2019. Ce maximum devrait passer à 1,06 €/kg en 2020. En Martinique, il était de 0,49 €/kg carcasse en 2018 et 2019, sans changement prévu en 2020. Chaque coopérative a une politique de distribution propre de cette aide entre participation au fonctionnement de la coopérative et incitation à l'éleveur.

Pour les coopératives participant au Réseau de Références, le montant forfaitaire maximal attribué à l'éleveur a été en moyenne de 0,32 €/kg carcasse en Guadeloupe en 2017 et 2018, et de 0,43 €/kg carcasse en Martinique en 2017 et 2018, idem en 2019.

La modulation du montant versé à l'éleveur est fonction de ses performances qualitatives et quantitatives. En 2018 quatre critères d'éligibilité sont retenus en Guadeloupe (âge à l'abattage, poids de carcasse, Taux de Muscle des Pièces (TMP) et taux de saisies à l'abattoir) et deux critères sont retenus en Martinique (Poids de carcasse et TMP). En 2019, la grille de scoring pour la Guadeloupe évolue avec trois critères d'éligibilité au lieu de quatre (L'âge à l'abattage disparaît)

Globalement, le montant des aides POSEI perçues en Guadeloupe pour un même niveau de performances sont en légère hausse en 2018 par rapport à 2017 mais très en dessous de l'année 2015 (-38% pour l'ES entre 2015 et 2018), avec pour conséquence une diminution du revenu disponible. On constate donc que les modifications de grilles de scoring et de leurs critères influent directement le pourcentage de carcasses primables et par conséquent le montant des aides perçues par les éleveurs.

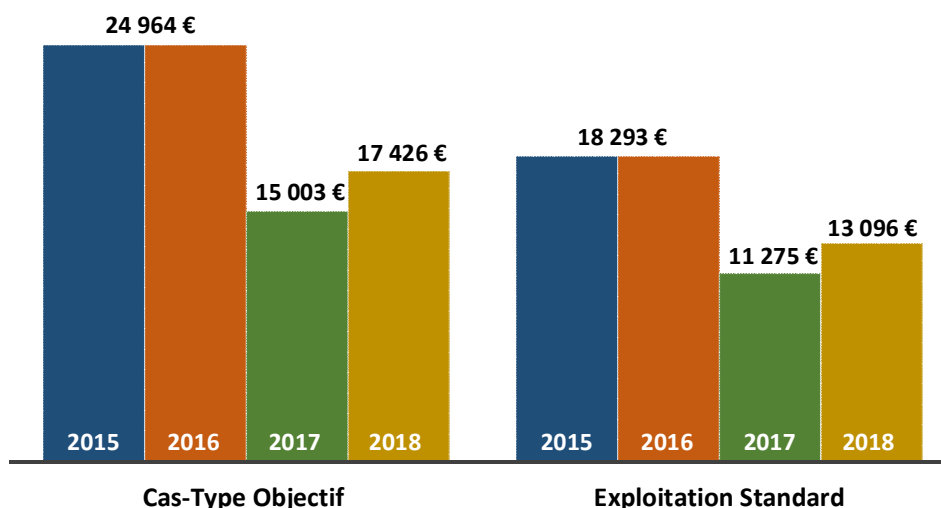
Evolution du montant des aides POSEI perçues en Guadeloupe entre 2015 et 2018



Cette diminution est la conséquence en premier lieu de la diminution du montant maximal de l'aide attribuée à l'éleveur (en moyenne selon les groupements : 0,36 €/kg en 2015, puis 0,25 €/kg en 2016 et 0,32 €/kg en 2017 et 2018), et d'autre part du fait que toutes les carcasses ne sont pas éligibles selon les nouveaux critères.

Rappelons que les problèmes de mévente en Guadeloupe (2017-2018), ont amplifié le problème en allongeant la durée d'engraissement. Les poids des animaux à la sortie ont souvent été supérieurs aux bornes d'éligibilité de l'aide forfaitaire. Selon les données de l'IGUAVIE, l'éligibilité à l'aide en Guadeloupe a ainsi été de seulement 66 % en 2016 et de 57 % en 2017 mais de 69 % en 2018.

Evolution du montant des aides POSEI perçues en Martinique entre 2015 et 2018



Même constatations pour la Martinique à partir de l'année 2016, le montant des aides POSEI perçues pour un même niveau de performances est en nette baisse, de l'ordre de 38 % pour l'ES 972 entre 2016 et 2017 mais seulement 28,4 % en 2018.

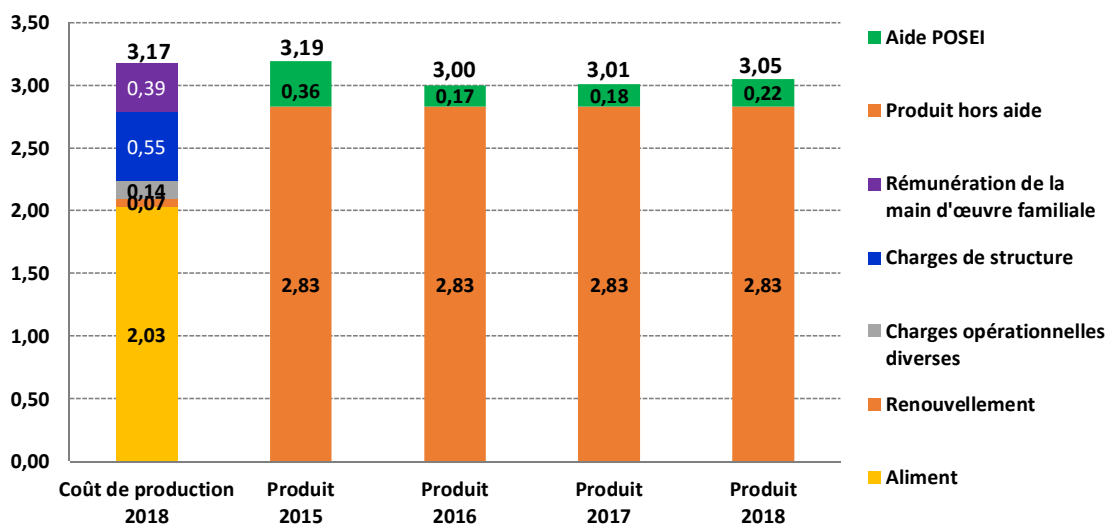
Montants des aides perçues selon le département et l'année		Aide forfaitaire maximale (/kg carcasse)	Taux d'éligibilité des carc. à l'aide forfaitaire	Aide perçue (/kg carcasse)
Guadeloupe	2016	0,25 €	66%	0,17 €
	2017	0,32 €	57%	0,18 €
	2018	0,32 €	69 %	0,22 €
Martinique	2016	-	-	0,45 €
	2017	0,43 €	65%	0,28 €
	2018	0,43 €	76%	0,32 €



LES COÛTS DE PRODUCTION

Entre 2015 et 2018, les coûts alimentaires et les coûts de production n'ont guère progressé, respectivement de 0,03 et 0,01 €/kg carcasse en Guadeloupe et en Martinique. Les prix de vente du porc n'ont également pas évolué. Seul le montant des aides a significativement varié sur cette période.

Coût de production 2018 et produits de 2015 à 2018 de l'Exploitation Standard de Guadeloupe (en €/kgc)

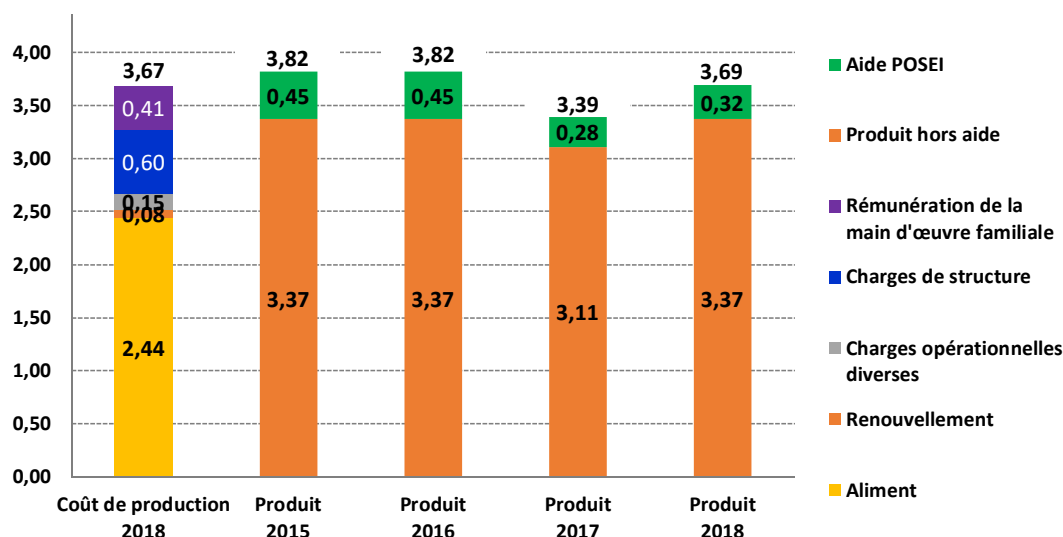


En Guadeloupe depuis quatre ans l'Exploitation Standard avec un prix de vente de 2,83 €/kgc et son niveau actuel de performances couvre à peine son cout de production hors rémunération de la main d'œuvre familiale (2,78 €/kgc). Les aides POSEI contribuent toutefois à rémunérer ce travail. Dans le coût de production, la rémunération de la main d'œuvre familiale est évaluée sur la base de 1.5 SMIC/UMO. Compte tenu des performances de l'exploitation standard, cela équivaut à 0.39€/kg de carcasse produit.

En 2015, le produit avec aide étant très proche du coût de production, la main d'œuvre familiale a été rémunérée à hauteur d'environ 1,5 SMIC/UMO. Ce n'est plus le cas ces trois dernières années. Cette rémunération a fortement baissé à 0,7 SMIC/UMO en 2016 et 2017, avec une légère amélioration en 2018 permettant une rémunération de l'ordre d'1 SMIC/UMO.

L'observation est similaire pour la Martinique, avec toutefois une amélioration de cette rémunération du travail de l'éleveur entre 2017 et 2018. Avec environ 1,6 SMIC/UMO, cette rémunération est nettement supérieure à celle en Guadeloupe. En définitive, le montant de l'aide POSEI perçue équivaut à la totalité de la rémunération des éleveurs, aide sans laquelle la production porcine de ces deux départements ne serait pas rentable avec le niveau de résultats techniques actuels.

Coût de production 2018 et produits de 2015 à 2018 de l'Exploitation Standard de Martinique (en €/kgc)



GRILLES DE NOTATION DES CARCASSES - 2018

Les niveaux de produits et d'aides 2018 ont été estimés avec les taux d'éligibilité des carcasses de 69% en Guadeloupe et de 76% en Martinique. Le tableau suivant définit les aides perçues par l'Exploitation Standard avec 76% et 85% des porcs charcutiers éligibles. L'amélioration du taux d'éligibilité est à même d'améliorer le revenu disponible par exploitation et par UMO.

Critères d'éligibilité des carcasses et montants de l'aide en 2018		Aide max. (/kgc)	Taux d'éligibilité	Aide perçue (/kgc)	Aide perçue par l'ES (/exploitation)
Guadeloupe	Abattage entre 24 et 30 sem.	0,32 €	69%	0,22 €	9 573 €
	Poids entre 75 et 95 kgc*		76%	0,24 €	10 439 €
	TMP **≥ 60 %		85%	0,27 €	11 836 €
	Taux de saisie***≤ 1 %		76%	0,32 €	13 096 €
Martinique	Poids entre 64 et 99 kgc	0,43 €	85%	0,37 €	14 724 €
	TMP > 53 %				

* kilos de carcasse - ** TMP : Taux de Muscle des Pièces
*** Taux de saisie = poids de carcasse des saisies/poids de carcasse total du lot

De même que les performances zootechniques, les critères d'éligibilité (poids des carcasses, âge à l'abattage, taux de muscle et taux de saisies à l'abattoir) sont des leviers très importants de maintien ou d'augmentation du revenu des éleveurs. Les producteurs doivent être sensibilisés à la prise en compte de ces critères et à leur évolution, car les critères peuvent être révisés périodiquement dans le cadre du POSEI.

GRILLE DE NOTATION DES CARCASSES - GUADELOUPE 2019

Pour la Guadeloupe, l'évolution de la grille de scoring en 2019 avec la suppression d'un critère (abattage entre 24 et 30 semaines) puis l'augmentation prévue de l'aide de 0,58 à 1,06 €/kgc de carcasse en 2020 devraient permettre d'améliorer nettement la rémunération de la main d'œuvre familiale pour se rapprocher de 1,5 SMIC/UMO.

Critères d'éligibilité des carcasses Guadeloupe en 2019	Paramètres	Points
Poids (P) en kgc	P < 64	0
	64 ≤ P < 105	1,00
	P ≥ 105	0,25
Taux de viande maigre (TMP) en %	TMP ≥ 56	1,00
	TMP de 52 à 55	0,50
	TMP ≤ 51	0
Taux de saisie (TS) en %	TS ≤ 5	1,00
	TS > 5	0
NOTE TOTALE		0 à 3

Seules les carcasses ayant obtenu une note totale supérieure ou égale à 2 sont éligibles au soutien POSEI.



RÉSEAUX DE RÉFÉRENCES EN ÉLEVAGE POSEI FRANCE

Ont contribué à cette publication : Hervé LOBET et Leticia LIMEA - ITAVI/IFIP Antilles-Guyane, Boris DUFLOT IFIP et Arnault VILLARET Idele

Les Réseaux de Références sont un dispositif partenarial visant à produire des références technico-économiques sur les systèmes d'exploitation avec élevage des départements d'outre-mer. Ils associent des éleveurs, ingénieurs et des techniciens des Chambres d'Agriculture et des groupements de producteurs en charge du suivi de terrain, avec l'appui et la coordination de l'Institut de l'Élevage, de l'IFIP et de l'ITAVI. Les Réseaux de Références sont conduits sous l'égide des Ministères de l'Agriculture et de l'Outre-Mer, ainsi que de l'ODEADOM. Ils bénéficient d'un financement de l'Union Européenne dans le cadre du POSEI France

Mai 2020